



NOTICE ENVIRONNEMENTALE BOIS LAMELLE-COLLE

Les fabricants de matériaux bois et les entreprises de construction bois doivent joindre de plus en plus souvent dans leurs réponses aux appels d'offres, une notice environnementale. Le contenu de cette notice n'est souvent pas bien défini ; les informations et le niveau de précision peuvent être variables selon les entreprises, les produits et les marchés concernés. A l'initiative de l'UICB (Union des Industriels et Constructeurs Bois) et suite aux retours du SNBL (Syndicat National du Bois Lamellé), le CODIFAB a confié à FCBA la rédaction d'une **notice environnementale type qui soit utilisable par l'ensemble des professionnels du lamellé-collé** après ajustement des informations qui leur sont propres (logo, données entreprise, produits...).

L'objectif est :

- d'avoir la garantie de transmettre les informations environnementales suffisantes et les plus pertinentes ;
- de gagner un temps certain en utilisant une trame déjà rédigée ;
- de structurer le contenu et contribuer ainsi à limiter les risques de distorsion de concurrence entre entreprises.

Un état des lieux sous forme d'enquêtes auprès des donneurs d'ordre, des fabricants et des constructeurs a été conduit pour recueillir les expériences et avis de chacune des parties. Une notice environnementale type, intégrant les enseignements des retours d'enquêtes, a été rédigée et jointe en annexe du rapport. Elle se présente sous la forme d'une trame pré-rédigée avec, à chaque item, des exemples ou suggestions de rédaction ainsi que des indications d'information ou d'aide adressées au rédacteur pour l'accompagner dans la personnalisation du document.

Pour en savoir plus : www.codifab.fr

Réalisation :

Avec le soutien du :

REALISATION



L'Institut Technologique FCBA (Forêt Cellulose Bois-Construction Ameublement), a pour mission de promouvoir le progrès technique, participer à l'amélioration de la performance et à la garantie de la qualité dans l'industrie. Son champ d'action couvre l'ensemble des industries de la sylviculture, de la pâte à papier, de l'exploitation forestière, de la scierie, de l'emballage, de la charpente, de la menuiserie, de la préservation du bois, des panneaux dérivés du bois et de l'ameublement. FCBA propose également ses services et compétences auprès de divers fournisseurs de ces secteurs d'activité. Pour en savoir plus : www.fcba.fr

FINANCEMENT



Le CODIFAB, Comité Professionnel de Développement des Industries Françaises de l'Ameublement et du Bois, fédère et rassemble 4200 PME et plus de 15 000 artisans, industriels français de l'ameublement et du bois. Le CODIFAB a pour mission de conduire et financer, par le produit de la Taxe Affectée, des actions d'intérêt général décidées par les organisations professionnelles représentatives :



Ces actions collectives ont pour objectif d'accompagner l'évolution des entreprises de création, de production et de commercialisation, par : une meilleure diffusion de l'innovation et des nouvelles technologies, l'adaptation aux besoins du marché et aux normes environnementales, la promotion, le développement international, la formation, et par toute étude ou initiative présentant un intérêt pour l'ensemble de la profession.

Pour en savoir plus : www.codifab.fr